



Concours ONF : participez à l'élection des nouveaux arbres remarquables

## NEWS

NATURE ENVIRONMENT

Thursday, may 5, 2022

# Concours ONF : participez à l'élection des nouveaux arbres remarquables

L'Office National des Forêts organise un jeu concours pour élire de nouveaux arbres remarquables. Il y a de nombreux lots à gagner. Lors de votre prochaine promenade en forêt, ouvrez l'œil pour repérer votre arbre coup de cœur !



Vous parcourez régulièrement les forêts domaniales de Meudon, la Malmaison, Fausses-reposes et Verrières et vous avez plaisir à regarder un arbre en particulier ? Touché par sa forme, ses courbes, son essence, son histoire... au tout autre chose qui fait que celui-ci est particulièrement précieux à vos yeux. Proposez-le pour qu'il devienne un des nouveaux arbres remarquables des forêts domaniales de Meudon, la Malmaison, Fausses-reposes et Verrières.

## Comment participer ?

Photographiez votre arbre préféré puis complétez le formulaire d'inscription en y indiquant vos coordonnées, le nom de la forêt, la description détaillée et le caractère remarquable de l'arbre, ainsi que sa position précise dans la forêt. Une seule participation par personne sera acceptée.

Vous avez jusqu'au 21 mai pour participer au jeu-concours. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le [site de l'ONF](#).

De nombreux lots sont à gagner et, pour les lauréats des lots exceptionnels : "caméras d'actions", équipements de sport outdoor?

## Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?

Initié par l'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) depuis l'an 2000, le label "Arbre Remarquable de France" permet l'identification et la protection des arbres dits remarquables selon des critères historiques, esthétiques et biologiques.

L'Office National des Forêts et l'association A.R.B.R.E.S travaillent ensemble dans une démarche de préservation et de mise en valeur des arbres remarquables sur le territoire français par une convention de partenariat signée en 2002, et renouvelée en 2021. Ainsi, l'ONF s'engage

entretenir, sauvegarder et mettre en valeur les Arbres Remarquables des forêts domaniales, considérés comme patrimoine naturel et culturel.